

Plus de sport à l'école grâce à nos clubs !

La clé pour les ministres : les impliquer bien davantage dans la vie de nos écoles

Impliquier beaucoup plus les clubs sportifs dans l'école pour qu'ils puissent venir y prêter le mercredi après-midi, durant les pauses de midi, voire le week-end. C'est l'intention de la ministre de l'Éducation, Joëlle Milquet, et du ministre des Sports, René Collin. Ce duo veut favoriser des pratiques contribuant à une bonne hygiène de vie chez les enfants.

Le MR, qui siège dans l'opposition à la Fédération Wallonie-Bruxelles, ne semble guère convaincu des efforts fournis par le tandem précité. « *Ce cours, généralement considéré comme important* (l'éducation physique, NDIR),

Les clubs ont un rôle à jouer le mercredi après-midi, à la pause de midi ou le week-end

est à l'heure actuelle le parent pauvre de l'enseignement», clame le député montois Georges-Louis Bouchez. « *L'efficacité de la prévention par le sport a été mise en évidence par l'initiative REIsearch : 30 minutes d'exercice par jour et l'éducation à la nutrition permettraient de réduire de près de 80 % les mala-*

dies cardiovasculaires cérébrales et les diabètes de type 2 de plus de 40 %. La ministre a-t-elle l'ambition d'augmenter le nombre d'heures de sport par jour et par élève ? »

D'autant plus que, selon une étude de la VUB brandie par sa collègue Magali Dock, dans les écoles où des activités sportives sont proposées durant le temps de midi, en plus des cours de gym, les élèves pratiquent aussi une activité physique extrascolaire.

BONUS POUR LES ÉCOLES

Plus de sport à l'école, c'est « oui » pour Milquet et Collin. Reste à voir comment... et là les ministres réfléchissent, renvoyant aux groupes de travail du Pacte pour un enseignement d'excellence.

L'idée est de décloisonner mieux encore le monde de l'école et les clubs et de « *permettre à ces derniers de prêter au sein des établissements scolaires et d'offrir leurs activités le mercredi après-midi, durant les pauses de midi, voire le week-end, ou dans le cadre des activités parascolaires. Les écoles disposent de bâtiments financés par le secteur public et il leur appartient donc, selon moi, d'ouvrir leurs espaces* ». Joëlle Milquet annonce la couleur.

René Collin passe une seconde couche : « *Dans tout projet relatif à des infrastructures sportives, piscines comprises, nous accorderons une sorte de bonus si le projet lie une commune et des associations sportives* », explique le porte-pa-

role du ministre. Les écoles comprennent l'avantage qu'elles peuvent tirer d'une telle collaboration (décret infraspports) qui peut aussi amener la création de nouveaux clubs en milieu scolaire.

Et de rappeler aussi, entre autres projets, « *Mon Club, Mon École* » qui, dès 2014, suscitait près de 400 dossiers dans 212 écoles. Il reste néanmoins du boulot pour faire progresser la pratique sportive à

l'école. M^{me} Milquet reconnaît qu'il faut « *repenser complètement l'organisation des heures d'ouverture et les obligations réciproques : les clubs financés par la Fédération Wallonie-Bruxelles doivent avoir des missions beaucoup plus claires en matière de collaboration avec les écoles et inversement* ».

MAINTENIR DEUX HEURES ?

Des discussions qui portent aussi sur le... contenu des apprentissages et l'intégration de ces cours

dans la grille horaire : « *Faut-il absolument maintenir deux heures d'éducation physique ?* », interroge la ministre de l'Éducation. « *N'existe-t-il pas d'autres voies pour offrir, dans le cadre de l'apprentissage scolaire, une palette de pratiques sportives grâce à des conventions signées avec des partenaires sportifs reconnus ?* »

De là à dire que la ministre a convaincu l'opposition, il y a plus qu'un pas ou une foulée... ●

DIDIER SWYSEN